



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. ~80 le mm + TVA (63 mm de large).

réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courteley, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Numéro 2

Mercredi 21 janvier 2026

Fermeture exceptionnelle de l'administration communale

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le jeudi 22 janvier 2026.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension.

Corcelles, le 8 janvier 2026

Le Conseil communal

Contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la Commune mixte de Corcelles, période 2026-2033

Suite à l'appel d'offres lancé en date du 5.2.2025, le conseil communal a adjugé les travaux de mise à jour de la mensuration officielle pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 à Messieurs Julien Brahier et Quentin Bobillier, ingénieurs géomètres au sein du bureau Sigeom SA de SoncebozSombeval, Saint-Imier et Moutier.

Un contrat a été conclu entre les parties et approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 12.12.2025.

Le conseil communal se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le bureau Sigeom SA.

Corcelles, le 15 janvier 2026

Le Conseil communal



Champoz

Informations - Communications 2026

Statistique de la population au 31 décembre 2025, la Commune de Champoz comptait 160 habitants.

Assemblées communales 2026: les dates des assemblées communales pour l'année 2026 ont été fixées comme suit: 10 juin 2026 et 2 décembre 2026.

Vice-maire: lors de sa séance du 13 janvier 2026, le Conseil communal a nommé M. Renato Voumard en qualité de vice-maire.

Test des sirènes 2026: le test des sirènes aura lieu le mercredi 4 février 2026 de 13h30 à 16h30.

Coup de balai: le traditionnel coup de balai aura lieu le 11 avril 2026, en cas de mauvais temps, le 18 avril 2026.

Champoz, le 19 janvier 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 22 décembre 2025

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 22 décembre 2025 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 22 janvier au 21 février 2026.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal soit tous les mardis du 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30 ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 13 janvier 2026

Le Conseil communal

Assemblée Communale 2026

Les Assemblées communales de l'année 2026 ont été fixées comme suit: jeudi 25 juin 2026 et jeudi 10 décembre 2026 à 20h à la Salle communale de Corcelles (sous réserve de modification).

Corcelles, le 15 janvier 2026

Le Conseil communal

Législature 2026-2029

Répartition des dicastères

Lors de sa première séance, le Conseil municipal a procédé à la répartition des dicastères suivante:

- Finances et promotion
Nathalie Schranz
Suppléance: Anne Freudiger
- Urbanisme et mobilité
Fabien Monnier
Suppléance: Bernard Leuenberger
- Cohésion sociale et culture
Anne Freudiger
Suppléance: André Steiner
- Infrastructures et durabilité
Abimaël Quaranta
Suppléance: Nathalie Schranz
- Environnement et travaux publics
Bernard Leuenberger
Suppléance: Fabien Monnier
- Sécurité et hygiène
André Steiner
Suppléance: Tatiana Schaller
- Écoles et jeunesse
Tatiana Schaller
Suppléance: Abimaël Quaranta

Le Conseil municipal a également nommé Madame Tatiana Schaller à la fonction de vice-maire pour l'année 2026.

Court, le 21 janvier 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Belprahon

Avis de construction

Requérants: Crelier Dominique et Monique, Les Amatennes 6, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Projet: assainissement de la production de chaleur en remplaçant le chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Emplacement: parcelle N° 497, Les Amatennes 6, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plan déposé

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 14 janvier 2026

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon

Auteur du projet: ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Emplacement: parcelles N°s 370, 431 et 580, au lieu-dit: «Gressins dessus», commune de Belprahon.

Projet: pose d'une nouvelle conduite d'eau potable pour alimenter un abreuvoir existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 49, 52 RAC).

Dérogations: art. 18 al. 1 bis et 1 ter LPN, 24 LAT (conforme), 25 LCFo et 52 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou



Crémines

Avis de construction

Requérent: Patrick Tobler, Sur le Crêt 107, 2746 Crémines

Auteur du projet: Heyer Raymond, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 507, au lieu-dit « Sur le Crêt 107 » commune de Crémines

Projet: rénovation du bâtiment avec isolation de l'enveloppe, toiture et façades. Nouvelle toiture. Changement du chauffage actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure, à l'Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 février 2026 inclusivement auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 21 janvier 2026

Secrétariat communal

mazout à condensation et une pompe à chaleur air/eau extérieure (solution hybride standard 10).

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: Zone Centre Ancien

Dépôt public: du 21.1.2026 au 20.2.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 14 janvier 2026

Conseil communal

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de PetitVal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley. Courteley, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois-es de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Souboz le mercredi 25 février 2026 à 19 h 30 à l'administration communale à Souboz (salle des commissions)

Ordre du jour:

1) Accepter la conclusion de deux contrats sur l'immeuble feuillet No 232 de Petit-Val 4 (Souboz) avec Swissgrid SA:

a. contrat de servitude « Fibreoptique sur ligne électrique aérienne » avec la convention concernant l'indemnisation de ce droit de passage pour une durée de 25 ans

b. contrat de servitude « Contratforestier ».

Souboz, le 21 janvier 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 22 janvier 2026. En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 23 janvier 2026 de 9 h 30 à 11 h 30. Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 16 janvier 2026

Conseil communal

Perrefitte

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Madame Stéphanie Dos Santos et Monsieur Marcos Miguel Dos Santos, Gros Champs 19, 2742 Perrefitte.

Projet: installation d'une pergola bioclimatique d'une taille de 3.5 m x 3.5 m et d'une hauteur de 2.40 m sur la terrasse au sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Sur parcelle: N° 936 du bau de Perrefitte, Gros Champs 19

Zone: mixte H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 février 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 14 janvier 2026

Le Conseil municipal

Votations fédérales du 8 mars 2026

Le Conseil communal a désigné le bureau de vote comme suit:

Présidente: Liechti Irène

Membres: Amstutz Sébastien, Bodelier Marine, Jeanrenaud Bastien, Raval Aude

Suppléants: Kalt Vera, Sommer Noémie, Zenger Alexandre, Zwygart Micael

Souboz, le 21 janvier 2026

Conseil communal

Reconvilier

04.0302.0214 - eBau 2025-16020

Avis de construction

Requérents: Bonjour Elena et Christian, Rue du Bruye 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Glück Architecture Sàrl, Rue H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: parcelle N° 148, Bellevue 10, 2732 Reconvilier

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, pompe à chaleur extérieure et panneaux photovoltaïques en toiture

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: HA2

Dérogation: Art. 54 du Règlement municipal de l'affection du sol et de construction

Publication: dès le 21 janvier 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 20 février 2026 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/deposits-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit,

Petit-Val

Avis de construction

Requérent: M. Martin Annen, Sur la Chaivre 20, 2748 Les Ecorcheresses.

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 209, au lieu-dit: « Le Perceux 28 », Souboz, Commune de Petit-Val.

Projet: construction d'un bâtiment de traite dans le pâturage avec place en chaille et groise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Remarque: projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

■ 21 janvier 2026

seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 19 janvier 2026

Administration des constructions



Roches

Agenda

Vice-maire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil communal a désigné **Nicolas Buchser** au poste de vice-maire pour 2026

Roches, le 16 janvier 2026

Conseil communal

Agenda

Assemblées 2026 - Course des aînés

Les dates des assemblées communales ordinaires pour 2026 ont été arrêtées comme suit:

25 juin et 10 décembre 2026

La course des aînés a été fixé au:

30 juin 2026

Roches, le 16 janvier 2026

Secrétariat communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2025, la commune comptait 204 habitants, soit une augmentation de 14 personnes par rapport à 2024, répartis comme suit:

162 personnes de nationalité suisse, 42 personnes de nationalité étrangère, 1 naissance et aucun décès n'ont été enregistrés.

Roches, le 16 janvier 2026

Secrétariat communal



Saicourt

Avis de construction

Requérante: Truberholz AG, Längendrung 8, 3556 Trub.

Emplacement: parcelle N° 102, au lieu-dit: «Route de Bellelay - Pré Paroz», Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: construction de 6 villas individuelles, d'un garage souterrain comprenant 8 places de stationnement au Sud et de 2 couverts à voitures au Nord, création de plusieurs chemins d'accès piétonniers, démolition d'un garage existant et des fondations existantes de l'ancienne maison.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: M et PQ «Pré Paroz».

Dérogations: art. 80 LR, 415 al. 3, A152 al. 1 ch. 2 et A153 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Pierre Koller, La Grosse Fin 1b, 2713 Bellelay

Auteur du projet: Benninger Thomas, Schloss-Strasse 3, 2560 Nidau

Rue: La Grosse Fin 1c et 1d, 2713 Bellelay

Parcelle: N° 754

Projet de construction: construction d'une stabulation libre pour jeunes chevaux et bovins et d'un hangar pour machines agricoles. Rénovation de la place à fumier existante.

Construction: selon plans déposés

Zone: agricole - Site marécageux de Bellelay

Dérogation: Art. 24 LAT (conformité à la zone)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 14 janvier 2026

Administration municipale

Informations communales

Statistiques de la population

Au 31 décembre 2025, la municipalité de Saicourt comptait 626 habitants, soit 4 de plus qu'au 31 décembre 2024.

Il y avait 320 hommes et 306 femmes. La municipalité a enregistré 46 arrivées, 39 départs, 7 décès et 4 naissances. La répartition entre les villages est la suivante: Bellelay 156, Le Fuet 327, Saicourt 137 et 6 personnes sont dans des homes.

Le Fuet, le 13 janvier 2026

Conseil municipal

- Services municipaux (eau)
M. Johann Henggi

Commission scolaire

La commission scolaire est composée des membres suivants:

- Mme Andrea Aeberhard
- Mme Amélie Burkhalter
- Mme Davina Bouchat
- Mme Doris Boillat
- Mme Audrey Sommer

Sorvilier, le 21 janvier 2026

Le Conseil municipal

Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Sorvilier période 2026-2033

Le 29 janvier 2025, la commune de Sorvilier a mis au concours, dans la FOADM, le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. À la date d'expiration du délai de soumission, à savoir le 7 mars 2025, une seule offre a été reçue. Le Conseil municipal de Sorvilier a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Sorvilier dans le cadre de la période contractuelle 2026-2033 à M. Julien Brahier et M. Quentin Bobillier du bureau Sigeom SA. Un contrat a été conclu entre les parties et a été approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne en date du 8 décembre 2025.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours.

Sorvilier, le 21 janvier 2026

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Mme Françoise Perrenoud, Chemin de la Rochette 15, 2710 Tavannes.

Projet: isolation de la toiture et des façades ainsi que le remplacement de l'avant sur les escaliers d'entrée ouest du bâtiment Chemin de la Rochette 15 sis sur la parcelle N° 220 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 14 janvier 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Sunrise GmbH – Mobile Infrastructure, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Glattpark (Opfikon).

Auteur du projet: TM Concept AG, Delfterstrasse 12, 5000 Aarau.

Emplacement: parcelle N° 30, au lieudit: «Rue H.-F. Sandoz 80», commune de Tavannes.

Projet: demande après coup pour l'application du facteur de correction des antennes adaptatives (sans modification du site) pour le compte de Sunrise GmbH «BE693-2».

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A3 «Cité Industrielle».

Législature 2026-2029

Conseil municipal

Les dicastères ont été répartis comme suit:

- **Maire - Urbanisme et administration**
Mme Florence Affolter
- **Vice-maire - Écoles, social et culture**
Mme Audrey Sommer
- **Travaux publics et police**
M. Jean-Claude Meyer
- **Finances et bâtiments**
M. André Gyger

Recensement arch.: objet C, digne de conservation et ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 février 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley.

Courteley, le 14 janvier 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Mario Cremona, Rue de la Côte 12, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Solartech Group Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux.

Projet: installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Rue de la Côte 12 sis sur la parcelle N° 1317 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 février 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 janvier 2026

Le chef des travaux publics

Mise au concours

Secrétaire comptable au Service social régional de Tavannes

Afin de renforcer son équipe, le SSRT met au concours le poste de Secrétaire-comptable à un taux d'occupation de 50% et pour une entrée en fonction immédiate.

Les tâches incluent la comptabilité, la gestion des paiements, le suivi administratif et le soutien aux assistants sociaux. Un CFC de commerce, une expérience en comptabilité et un intérêt pour le domaine social sont requis. Le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2026.

L'annonce complète est disponible sur le site internet de la commune: www.tavannes.ch.

Tavannes, le 7 janvier 2026

Le Conseil municipal

Mise au concours

Apprenti(e) ASE à l'école à journée continue

L'école à journée continue de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) ASE pour une entrée en fonction le 1^{er} août 2026 et une durée de l'apprentissage de 3 ans.

Si vous êtes dynamique, créatif(ve) et appréciez le travail en équipe, que vous faites preuve d'autonomie, de sens des responsabilités et de ponctualité, nous serions heureux de recevoir votre dossier de candidature d'ici au 23 janvier 2026.

Merci d'adresser votre dossier complet par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Tavannes, le 5 janvier 2026

Le secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Lommano Nathalie et Matteo, Les Ragies 14, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 457, Les Ragies 14, 2735 Bévilard

Description du projet: aménagement de places de stationnement en grilles minérales drainantes, gris béton

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dérogations: art. 21 Règlement d'alimentation en eau potable, Commune de Valbirse

Dépôt public: du 21 janvier au 20 février 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai. En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 16 janvier 2026

Commune mixte de Valbirse

Statistique de la population 2025

La commune de Valbirse comptait 4'065 habitants au 31.12.2025 contre 4'000 habitants au 31.12.2024 (+65).

Sur ce total, on recensait 1'998 hommes et 2'067 femmes 3'240 ressortissants suisses et 825 de nationalités étrangères (48 pays). La commune comptabilisait 1'691 personnes mariées, 1'707 célibataires, 416 divorcé(e)s, 247 veuves et veufs, 4 partenariats enregistrés ou annulés.

Enfin, signalons que Valbirse a enregistré 25 naissances (31 en 2024) et 41 décès (35 en 2024).

Bévilard, le 16 janvier 2026

Contrôle des habitants, Commune de Valbirse

Divers

Syndicat scolaire élargi du Grand Val

Ordonnance sur les émoluments

Lors de sa séance de commission scolaire du 13 janvier 2026, la commission scolaire du syndicat scolaire élargi du Grand Val a adopté l'ordonnance sur les émoluments qui régit le fonctionnement du syndicat.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat sur demande de rendez-vous.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la préfecture du Jura Bernois.

Grandval, le 15 janvier 2026

Syndicat scolaire élargi du Grand Val

Ordonnance sur les modules EJC

Lors de sa séance de commission scolaire du 13 janvier 2026, la commission scolaire du syndicat scolaire élargi du Grand Val a adopté l'ordonnance relative à l'école à journée continue.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat sur demande de rendez-vous.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la préfecture du Jura Bernois.

Grandval, le 15 janvier 2026

Syndicat scolaire élargi du Grand Val

Approbation de règlement

Lors de leurs assemblées respectives, les communes affiliées au syndicat scolaire élargi du Grand Val ont approuvé le règlement concernant l'école à journée continue du syndicat.

Il entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Grandval, le 15 janvier 2026

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 (OCO)

Le règlement d'organisation, adopté par les Assemblées communales de Belprahon le 12.6.25, Corcelles le 26.6.25, Créminal le 19.6.25, Eschert le 5.6.25 et Roches le 19.6.25 et par les Assemblées bourgeoises de Grandval le 19.5.25 et Perrefitte le 21.5.25, a été approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne le 14 janvier 2026 avec les réserves suivantes:

- Article 16, lettre d)**
Les termes «de manière définitive» sont biffés.
- Article 35, alinéa 1**
«Article 16, lettre e)» est remplacé par «article 16, lettre d)».

Le règlement d'organisation entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Un recours contre les modifications décidées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire dans le cadre de l'approbation peut être formé, par écrit, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 56 de la loi sur les communes, LCo, RSB 170.11, en lien avec l'article 43, alinéa 3 de l'ordonnance sur les communes, OCo, RSB 170.111 et les articles 74ss de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA, RSB 155.21). Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires. À qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection, ou son représentant légal. La recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 et 79a LPJA).

Eschert, le 15 janvier 2026

Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs